

8.5

A 2017-003  
10171003  
CS

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° PC 021 210 16 B0008

Commune de Créancecy

date de dépôt : 14 novembre 2016  
demandeur : Monsieur GOGLIN NICOLAS  
pour : CONSTRUCTION D'UNE MAISON  
INDIVIDUELLE DE PLEIN PIED ;  
adresse terrain : RUE DE LA VANDENESSE, à  
Créancecy (21320)

**ARRÊTÉ**  
**accordant un permis de construire**  
**au nom de la commune de Créancecy**

**Le Maire de Créancecy,**  
M. Le Maire,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 14 novembre 2016 par SAS LCCMI, représenté par PETION JEAN demeurant RUE DE VIGNERY, Perrigny-lès-Dijon (21160), Monsieur GOGLIN NICOLAS demeurant 8 RUE DE LA MONTAGNE, Pouilly-en-Auxois (21320);

Vu l'objet de la demande :

- Pour CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE DE PLEIN PIED ; ;
- Sur un terrain situé RUE DE LA VANDENESSE, à Créancecy (21320) ;
- Pour une surface de plancher créée de 117 m<sup>2</sup> ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les pièces fournies en date du 01 décembre 2016;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le permis de construire est ACCORDE.

A Créancecy, le 12 Janvier 2017

Le maire,

Jocelyn CHAPOTOT



*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*